

**Réunion des Directeurs généraux chargés des relations
culturelles extérieures de l'Union européenne**

Bruxelles – Mons – Gent, 22 – 24 septembre 2010

DISCOURS DE MADAME FADILA LAANAN

Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel,
de la Santé et de l'Égalité des chances
de la Communauté française de Belgique

MAC's – Hornu – Jeudi 23 septembre 2010 – 20h15

Madame et Monsieur les Secrétaires généraux,
Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux,
[Si présents la Commission UE et EUNIC]
Monsieur le Directeur du MAC's,
Mesdames et Messieurs, en vos titres et qualités,

C'est un plaisir pour moi de vous saluer, au nom de la
Présidence belge du Conseil des ministres de l'Union
européenne et cela dans un lieu aussi prestigieux que le MAC's.

Je salue également Monsieur Laurent BUSINE qui nous accueille
dans ce superbe écrin patrimonial, témoin de l'activité
industrielle passée de cette région hainuyaise, et aujourd'hui
haut lieu de la création internationale. Nous lui sommes

redevables de moments d'émotion intenses, de découvertes de talents impressionnants : Anish KAPOOR, Balthasar BURKHARD, Patrick CORILLON, Giuseppe PENONE, Luciano FABRO, etc. Pas étonnant que la Fondation Mons 2015, vous ait choisi pour développer la programmation « arts plastiques » de la prochaine capitale européenne de la Culture à laquelle vous êtes d'ores et déjà toutes et tous invités.

L'ordre du jour de la réunion des Directeurs généraux chargés des relations culturelles extérieures de l'Union européenne, vous l'aurez compris, me touche particulièrement, au-delà de ma fonction.

واسْمَحُوا لِي أَنْ أُسْتَخْدِمَ اللُّغَةَ العَرَبِيَّةَ الفُصْحَى بَدَلًا مِنْ إِحْدَى اللُّغَاتِ الوَطَنِيَّةِ البَلْجِيكِيَّةِ لِأَقُولَ كَمَا يَبْدُو لِي الحِوَارُ بَيْنَ الأتِّحَادِ الأورُوبِيِّ وَالمَعْرَبِ وَالمَشْرِقِ العَرَبِيِّينَ مُلِحًا وَذَا رَاهِنِيَّةٍ كُبْرَى. لا سِيَّمَا إِذَا تَمَّ إِجْرَاؤُهُ حَوْلَ مَوْضُوعِ الحَدَاثَةِ.

[Traduction : Et permettez-moi d'utiliser l'arabe classique et non une des langues nationales belges pour vous dire combien le dialogue entre l'Union européenne, le Maghreb et le Machrek, me paraît d'une brûlante actualité. C'est d'autant plus vrai s'il envisage celui-ci sur le thème de la modernité.]

Une lecture partielle, sinon partielle, de MALRAUX nous inciterait à partager l'affirmation selon laquelle le XXI^e siècle devait être

religieux ou ne pas être. Une lecture tout aussi partielle et partielle de faits marquants de l'aube de ce siècle nous inciterait à croire que Malraux avait raison.

L'assassinat délibéré de plus de trois mille New-Yorkais, le 11 septembre 2001, au nom d'un fanatisme religieux, était un bien mauvais départ. Il ne s'agissait évidemment pas d'un fait isolé, ni d'un fait pouvant être rattaché à une seule religion. Mais ce fait a marqué considérablement les esprits en Occident, attisant, si besoin en était encore, le rejet, voire la haine, de l'autre sur une base religieuse ou sur une base plus floue mêlant religion, culture et origines. En Europe, après avoir su surmonter les divisions nées des totalitarismes politiques du XX^e siècle, nous nous retrouvons cinq cents ans plus tôt alors que les guerres de religions mettaient le continent à feu et à sang. Ce climat détestable serait, paraît-il à l'origine de la solidarité mitigée qu'exprimeraient les populations européennes face au drame dont sont victimes hommes, femmes et enfants du Pakistan. Ce déni d'humanité doit interpeler nos sociétés, à commencer par leurs élites intellectuelles et leurs responsables politiques.

Notre engagement et nos responsabilités dans le domaine de la culture nous incitent, heureusement, à considérer les individus quels qu'ils soient dans leur singularité, leurs richesses personnelles sans amalgame social ou communautariste. Notre connaissance du passé et de la diversité des expressions

culturelles font de nous d'intraitables optimistes de la modernité.

Pour cette raison, le Gouvernement de la Communauté française, dans le cadre de ses programmes bilatéraux de coopération internationale, propose chaque année à un de ses partenaires l'organisation conjointe d'une « Saison artistique et culturelle ». Après le Sénégal, le Burkina Faso, le Bénin, le Congo, la Palestine, la proposition a été soumise et acceptée par la Maroc d'être cet invité d'honneur dans notre Communauté en 2012. Ce rendez-vous donnera à nos concitoyens l'opportunité de découvrir la diversité et la contemporanéité des intellectuels, artistes et opérateurs culturels marocains ainsi que la vitalité des initiatives associatives prises par la société civile. Une manière vivante de dénoncer les stéréotypes et les clichés, de montrer la complexité et les enjeux à l'œuvre au sein de cette société en développement et d'intensifier les échanges entre nos deux Communautés. Le programme « Dialogue et modernité » mené également entre la Communauté française de Belgique et ses partenaires du Maghreb participe du même désir de contribuer à réfléchir ensemble aux défis auxquels nous sommes confrontés.

Certes, le XX^e siècle a débuté avec les attentats du 11 septembre 2001. Mais ces actes odieux ont entraîné l'adoption, à peine deux mois plus tard, à l'unanimité de la

Conférence générale de l'UNESCO d'une déclaration universelle sur la diversité culturelle. Transposé, dès 2005, dans une convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, le principe de la diversité culturelle s'affirmait comme une réponse aux nombreuses formes d'intolérance dont peuvent souffrir hommes et femmes partout dans le monde.

Cette réponse, simple et complexe à la fois, était intimement liée aux droits et libertés contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948. Reconnaître la diversité culturelle, c'était, en effet, réaffirmer le droit de chacun de penser et d'exprimer une opinion, c'est accepter des droits égaux entre les individus.

En effet, comme le rappelle la Déclaration de l'UNESCO, « la défense de la diversité culturelle est inséparable du respect de la dignité de la personne humaine ». Celle-ci consacre d'ailleurs trois articles sur douze aux liens entre ces deux principes. Elle stipule, dans son article 4, que « les Droits de l'homme sont garants de la diversité culturelle ». Cette garantie s'entend dans les deux sens : d'une part les droits de l'homme impliquent le respect des droits culturels tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux Droits économiques, sociaux et culturels, c'est-à-dire le droit pour toute personne à une identité culturelle, de participer à la vie culturelle et à des

pratiques culturelles. Mais d'autre part, les Droits de l'homme instaurent des limites à ces droits culturels en garantissant que nul ne peut imposer la diversité culturelle pour porter atteinte aux Droits de l'homme et aux libertés fondamentales définis par le droit international.

Ce souci de préserver l'intégrité des Droits de l'homme figurait déjà dans la Déclaration de Vienne adoptée lors de la Conférence mondiale des Nations Unies sur les Droits de l'homme de juin 1993. Tout en réaffirmant l'importance du respect « des particularismes nationaux et régionaux et la diversité historique, culturelle et religieuse », celle-ci rappelle « qu'il est du devoir des Etats, quel qu'en soit le système politique, économique et culturel, de promouvoir et de protéger tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales. »

Pour renforcer cette position, cette déclaration précise que « l'égalité et pleine participation des femmes à la vie politique, civile, économique, sociale et culturelle, aux niveaux national, régional et international, et l'élimination totale de toutes les formes de discrimination fondées sur le sexe sont des objectifs prioritaires de la communauté internationale. »

Malgré les textes, de nombreux abus subsistent encore dans la réalité.

Lorsqu'il est mal compris ou trahi, le principe du respect de la diversité culturelle sert de justification, à certains, pour porter atteinte aux droits de l'homme.

Non, l'inégalité entre l'homme et la femme ne peut être justifiée au nom de la tradition culturelle.

Non, une vérité religieuse ou philosophique ne peut être imposée parce qu'il s'agirait d'un fait culturel. Et lorsqu'il est question de l'indispensable dialogue entre les religions, il convient, à mon sens, d'élargir le cercle et d'y aborder un dialogue franc et ouvert entre convictions religieuses et philosophies. C'est du moins l'expérience que veut faire partager la Belgique à l'heure d'exercer la Présidence du Conseil des ministres de l'Union européenne.

C'est forte de cette conviction que la Belgique a toujours été favorable au dialogue politique, religieux et philosophique. Dialoguer, c'est accepter l'autre dans sa différence, celle de ses convictions et de ses opinions. C'est lui reconnaître un statut d'égal. C'est réaffirmer ses droits et libertés fondamentales.

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de vous présenter brièvement les priorités de la Présidence belge dans le domaine de la Culture, des priorités établies en concertation avec nos partenaires du Trio, l'Espagne et la Hongrie.

La première priorité est inscrite à l'ordre du jour de votre réunion. La Présidence belge s'attachera en effet, dans le cadre de la Stratégie UE 2020, à mettre en évidence le potentiel des industries culturelles et créatives en termes de croissance et de développement de nos sociétés ainsi que les liens entre culture et innovation. Une attention particulière doit être, selon la Présidence belge, accordée aux créateurs indépendants, aux micro-entreprises et aux petites et moyennes entreprises nombreuses dans ce secteur.

Une deuxième priorité sera de mettre en exergue le rôle positif que peut jouer la culture dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. À côté des politiques d'éducation, voire de formation continuée des travailleurs, il existe un espace que nous appelons, en Communauté française de Belgique, celui de l'éducation permanente. Ce secteur est constitué d'un réseau d'acteurs du monde associatif qui vont œuvrer dans des secteurs aussi divers que la pratique culturelle dans les milieux défavorisés, la promotion socioculturelle des travailleurs, le statut socioculturel des femmes, l'intégration des populations immigrées en acceptant leurs différences, le dialogue interculturel, l'éducation à la citoyenneté. Bref, ce secteur concerne toute forme de consolidation de notre société civile afin que chaque individu devienne acteur de celle-ci dans ses dimensions sociale, économique, politique et culturelle.

La Présidence belge entend encore faire aboutir des dossiers plus ponctuels, mais qui mobilisent autant d'énergie que ceux déjà cités. Ainsi, dans le cadre des objectifs stratégiques définis dans l'Agenda européen de la culture, la Présidence belge veillera à mener à bien l'évaluation du Plan de travail 2008-2010 en faveur de la culture et l'adoption d'un nouveau Plan de travail post-2010. La Présidence poursuivra les discussions lancées par la Présidence espagnole en vue de l'adoption, par le Parlement européen et par le Conseil, de la proposition de décision visant à créer un « label du patrimoine européen ». Dans le domaine du cinéma, la Présidence veillera à faciliter le développement de la numérisation des salles de cinéma en ayant à l'esprit qu'une évolution technologique ne peut entraîner moins de diversité sur les écrans, à commencer par les productions européennes, ce qui concerne aussi les coproductions réalisées avec des pays du Maghreb et du Machrek dans le cadre d'accords de coproduction conclus avec des États membres de l'Union. Enfin, la Présidence belge entend sensibiliser la Commission à la nécessité de prendre en considération l'ensemble de la chaîne de production d'une œuvre cinématographique lorsqu'elle examine les systèmes nationaux de soutien au cinéma.

Je ne pourrais conclure cette intervention sans aborder la place de la culture dans les relations internationales.

Dans le cadre de l'adoption d'un nouveau Plan de travail post-2010 dans le domaine de la Culture, la Présidence belge plaidera pour qu'une plus grande place soit réservée à la culture dans les relations internationales. Concrètement, et pour ce qui vous concerne particulièrement, la Présidence belge souhaite renforcer les synergies entre les filières « culture » et « affaires étrangères », tant au niveau national qu'europpéen. C'est la raison pour laquelle nous encourageons l'organisation, en plus de vos réunions régulières de hauts fonctionnaires des ministères des affaires étrangères, de réunions conjointes entre les hauts fonctionnaires des ministères de la culture et vous-mêmes.

La politique de développement doit également intégrer la dimension culturelle.

Alors que pendant longtemps, la culture a été considérée comme un domaine situé en marge du processus de développement ou classé à un rang inférieur dans la hiérarchie des besoins, nous assistons, depuis quelques années, à une reconnaissance croissante du fait que la culture est essentielle au bien-être de l'Humanité.

Comme vous le savez, le moment est important dans ce domaine sur le plan international. Si la dimension culturelle n'était pas présente dans la déclaration des États membres de l'ONU de septembre 2000 fixant huit objectifs du Millénaire pour le développement, la 65^e Assemblée générale de l'ONU nous a offert l'opportunité de plaider en faveur du comblement de cette lacune. En effet, il y a quelques heures j'étais encore à New York où j'ai eu l'occasion de prendre la parole au cours du side-event organisé par l'UNESCO afin d'affirmer très clairement que la culture était un vecteur transversal, un facilitateur, qui devait trouver à s'exprimer dans bon nombre de ces objectifs et que, comme cela avait déjà été fait en 2008 lors du Sommet Mondial de Johannesburg sur le développement durable, que la culture et plus précisément la diversité culturelle est un pilier du développement.

L'Union européenne et la Belgique sont montées en première ligne pour défendre cette thèse. Et je suis heureuse de pouvoir vous annoncer qu'un consensus s'est dégagé et que la dimension culturelle du développement, sans constituer un nouvel objectif à part entière, est bien reprise dans le document final de l'Assemblée générale de l'ONU.

Mesdames, Messieurs,

Mon enthousiasme pour la défense de la culture et de la diversité culturelle m'ont amenée à vous adresser un message un peu long. Cela alors qu'une certaine modernité nous invite trop souvent à faire court et instantané. Cette évolution, nous devons la constater et en aucun cas la rejeter. Mais je crois aussi que c'est être moderne que de livrer un message circonstancié. La conscience citoyenne et culturelle que nous devons éveiller et entretenir, mérite souvent que nous prenions le temps plutôt que l'instant.

Je vous remercie pour votre attention.

Fadila LAANAN